

**RÉSOLUTION**

**Objet** : L'Initiative de sécurité globale d'INTERPOL : une vision de la police du 21<sup>ème</sup> siècle pour qu'elle soit en mesure de répondre aux menaces mondiales

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 77<sup>ème</sup> session à Saint-Pétersbourg (Russie), du 7 au 10 octobre 2008,

RECONNAISSANT la détermination d'INTERPOL à renforcer les activités de police dans ses 186(7)<sup>1</sup> pays membres, et dans ce cadre, son intention de proposer une stratégie générale et à long terme en matière de sécurité pour guider la marche de l'Organisation, définir les besoins essentiels en matière de ressources et y répondre, ainsi qu'un cadre permettant de formuler les priorités stratégiques de l'Organisation,

CONSIDÉRANT l'intention du Secrétariat général de définir plus précisément, sous l'étroite supervision du Comité exécutif et en concertation avec les B.C.N., un cadre stratégique pour l'Organisation dans l'objectif que celle-ci soit de la plus grande utilité possible à ses membres et plus largement, à la communauté mondiale,

CONSTATE que le Secrétariat général, au travers de l'Initiative de sécurité globale, va guider l'élaboration d'un Plan stratégique INTERPOL prenant en compte les composantes essentielles suivantes :

- i. ***Sécurité globale*** : lutter contre la criminalité transnationale, notamment contre le terrorisme, grâce à l'amélioration du partage des informations et de la connectivité ainsi que de la gestion et de l'analyse des données,
- ii. ***Infrastructure mondiale sécurisée*** : des initiatives de pointe en matière de communications, d'analyse et de cybersécurité,
- iii. ***Moyens d'action de la police au niveau mondial*** : une initiative du 21<sup>ème</sup> siècle pour la formation et le renforcement des capacités de la police,
- iv. ***Partenariats stratégiques au niveau mondial*** : encourager les gouvernements et le secteur privé à investir dans les grandes initiatives stratégiques permettra à INTERPOL de concrétiser sa vision et d'accomplir sa mission,
- v. ***Innovation*** : faire en sorte qu'INTERPOL devienne le point central où sont examinés les idées, les outils et les approches les plus récents en matière de police au 21<sup>ème</sup> siècle ;

AYANT À L'ESPRIT que ce cadre stratégique et des ressources supplémentaires bénéficieraient à l'Organisation, y compris à ses Bureaux centraux nationaux, aux organismes chargés de l'application de la loi au service desquelles ils sont et au Secrétariat général,

APPROUVE la définition d'un cadre stratégique au travers de l'Initiative de sécurité globale d'INTERPOL pour le 21<sup>ème</sup> siècle qui puisse susciter les financements en provenance des gouvernements et du secteur privé afin d'assurer que les stratégies et activités d'INTERPOL puissent répondre aux menaces du 21<sup>ème</sup> siècle et aux besoins des services chargés de l'application de la loi dans le monde entier.

**Adoptée**

---

<sup>1</sup> L'État de la Cité du Vatican devrait devenir le 187<sup>ème</sup> membre d'INTERPOL lors de l'Assemblée générale d'octobre 2008.